



# Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale  
17 octobre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Première session ordinaire de 2015

9 février 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

### Questions d'organisation

## Rapport de la deuxième session ordinaire (15 et 16 septembre 2014)

### I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2014 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, les 15 et 16 septembre 2014.
2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la session annuelle (UNW/2014/L.4), et approuvé le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2014, tenue du 17 au 19 juin 2014 (UNW/2014/5). Le Conseil a également approuvé le projet d'ordre du jour provisoire et plan de travail de la première session ordinaire de 2015, qui se tiendra le 9 février 2015 (voir annexe), et a examiné le projet de plan de travail annuel pour 2015, qui devrait être adopté lors de la première session ordinaire de 2015.
3. Le Conseil d'administration a adopté deux décisions, qui figurent dans le recueil des décisions qu'il a adoptées en 2014 (UNW/2014/6), à savoir la décision 2014/5, relative à l'élection de son bureau, et la décision 2014/6, relative au dialogue structuré sur le financement.

### II. Déclarations liminaires

4. Dans ses observations liminaires, le Président du Conseil d'administration a présenté un aperçu des points de l'ordre du jour dont le Conseil était saisi. Il a fait observer que ce serait l'occasion pour le Conseil d'être informé des préparatifs entrepris par ONU-Femmes en vue de l'examen et de l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Il s'agissait, a-t-il déclaré, d'un moment stratégique dans la mesure où la communauté internationale s'apprêtait à intensifier ses efforts en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement tout en œuvrant à l'élaboration du programme de



développement pour l'après-2015 et à la réalisation d'objectifs de développement durable. Les États Membres auraient ainsi l'occasion, qui ne se présentait qu'une fois par génération, de réaffirmer leurs positions sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de placer ces objectifs parmi les priorités de l'action de la communauté internationale ainsi que leurs programmes nationaux. Avoir identifié l'égalité des sexes comme une question intersectorielle relevant des objectifs du développement durable était déjà un succès en soi. L'orateur a demandé instamment aux États Membres de continuer de recenser des objectifs en matière d'égalité des sexes lors des réunions de haut niveau que tiendrait l'Organisation des Nations Unies.

5. Dans ses observations liminaires, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes a appelé l'attention sur plusieurs initiatives qu'elle considérait comme des étapes marquantes de la première année de son mandat. Au nombre de ces initiatives figurait l'institutionnalisation auprès de l'Entité des groupes consultatifs de la société civile, qui étaient 37 au total dans le monde; la tenue de la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, durant laquelle les États Membres avaient demandé l'adoption d'un objectif exclusivement consacré à la problématique hommes-femmes dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015; le lancement officiel imminent de la campagne « HeForShe »<sup>1</sup>, un site solidaire de promotion de l'égalité des sexes destiné aux hommes et aux garçons; et le lancement d'une campagne mondiale de mobilisation à l'occasion du vingtième anniversaire du Programme d'action de Beijing, dans le cadre de laquelle des manifestations sont organisées dans toutes les régions avec la participation active de la société civile et des États Membres. À ce propos, l'intervenante a demandé aux délégations de faire le nécessaire pour que le plus grand nombre possible de chefs d'État participe au prochain forum mondial des dirigeants, qui marquera le point culminant de cette campagne mondiale et se tiendra en septembre 2015.

6. L'intervenante a indiqué que l'Entité était en train de recueillir auprès des États Membres des données relatives aux progrès accomplis au cours des 20 dernières années, et a remercié les pays qui avaient déjà répondu à son questionnaire tout en demandant aux autres de le faire dans les meilleurs délais.

7. La Directrice exécutive de l'Entité a déclaré qu'il ressortait des premières informations recueillies que les progrès dans l'égalité des sexes avaient peut-être été entravés par des facteurs externes, dont elle a cité certains. Elle a aussi indiqué que les premières analyses de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing avaient permis de tirer certaines conclusions encourageantes qui seraient incorporées dans le rapport du Secrétaire général et invoquées en faveur du changement. « Lorsque nous disposons d'éléments de preuve et de résultats d'évaluation, nous pouvons insister davantage », a-t-elle affirmé.

8. Évoquant le principal point inscrit de l'ordre du jour de la session, la Directrice exécutive de l'Entité a indiqué qu'ONU-Femmes avait en 2013 investi 1,2 million de dollars dans des évaluations centralisées. La méta-analyse de ces évaluations présentée au Conseil d'administration fournissait des éléments stratégiques permettant non seulement de renforcer l'Entité mais aussi de la rendre plus efficace et davantage axée sur les résultats.

---

<sup>1</sup> Voir [www.heforshe.org/](http://www.heforshe.org/).

9. La principale conclusion de la méta-analyse était que les programmes d'ONU-Femmes rejoignaient les priorités internationales et nationales et réalisaient leurs objectifs en dépit des contraintes budgétaires et de la complexité des environnements dans lesquels ils étaient exécutés. Cette conclusion et l'opinion sans réserves émise par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU en juillet 2014 (voir A/69/5/Add.12) valent pleine approbation du fonctionnement de l'Entité et témoignent de sa volonté de transparence absolue.

10. Évoquant la mise en œuvre du mandat confié à l'Entité en matière de coordination, l'intervenante a reconnu qu'il était nécessaire que le système des Nations Unies mette en œuvre des normes beaucoup plus élevées en matière de représentation des femmes, de gestion des ressources soucieuses de l'égalité des sexes et de ventilation des données. L'année 2014 est la deuxième année d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes auquel la majorité des entités des Nations Unies ont participé.

11. Quatorze des 15 indicateurs de résultats du Plan d'action examinés ont révélé que les choses s'étaient améliorées, et en particulier que d'importants progrès avaient été faits dans les domaines de l'audit tenant compte de la problématique hommes-femmes, de la gestion de la performance, de l'examen des programmes et de la production de connaissances. Vingt-neuf entités, départements et bureaux avaient adopté des politiques en matière d'égalité des sexes, indispensables pour renforcer la responsabilité, et 13 autres préoyaient d'élaborer de telles politiques en 2014. Nombre continuaient toutefois de montrer des résultats plus que décevants, notamment en matière de suivi des ressources, d'évaluation des capacités et de cohérence.

12. L'intervenante a réaffirmé que les ressources financières dont disposait l'Entité demeuraient bien en deçà du budget initial minimum de 500 millions de dollars défini par le Secrétaire général dans son rapport (A/64/588) et a souligné que les dernières projections pour 2014 étaient sombres : 154 millions de dollars au titre des contributions de base et environ 120 millions de dollars au titre des autres contributions (selon les premières indications). « Il est tout à fait évident que les annonces de contributions restent bien en deçà des attentes », a-t-elle affirmé, d'autant plus que l'égalité des sexes figurait dans nombre des initiatives proposées dans le cadre du programme de développement durable (A/68/970). « Il nous faut repenser radicalement notre politique de financement de sorte qu'elle puisse s'appuyer sur des objectifs plus réalistes », a-t-elle conclu.

13. Soulignant que toute proposition relative au moyen d'élargir et de diversifier la base des donateurs serait la bienvenue, l'intervenante a remercié les États Membres d'avoir engagé des dialogues structurés sur le financement entre les institutions spécialisées et organismes des Nations Unies, et elle a exprimé l'espoir que ces dialogues permettraient d'obtenir des sources de financement plus prévisibles, durables et souples.

14. Pour conclure, la Directrice exécutive de l'Entité a saisi l'occasion pour remercier le Sous-Secrétaire général/Directeur exécutif adjoint chargé des politiques et des programmes qui allait bientôt quitter ONU-Femmes pour ses contributions. Elle a aussi rendu hommage à un autre haut fonctionnaire, le Directeur des politiques, qui avait pris sa retraite un peu plus tôt durant l'année.

### III. Évaluations

15. Le Chef de l'évaluation d'ONU-Femmes a présenté la méta-analyse des évaluations réalisées par ONU-Femmes en 2013. Il a expliqué que les évaluations décentralisées traitaient de questions d'évaluation intéressant les décideurs à l'échelle locale et pouvaient être utilisées stratégiquement pour enrichir les politiques et programmes mis en œuvre à l'échelle locale et nationale. Ces évaluations décentralisées pouvaient aussi fournir des indications précieuses aux fins des stratégies, politiques et mécanismes à l'échelle des organisations. C'était la raison pour laquelle une méta-analyse complète avait été incorporée pour la première fois dans le programme d'évaluation.

16. Les méta-analyses sont utiles car elles fournissent des indications précieuses sur les principaux résultats obtenus et les principales difficultés rencontrées. Elles rassemblent et résument les principales constatations, conclusions et recommandations contenues dans les 23 rapports d'évaluation qui satisfont aux critères de qualité fixés pour les évaluations. Bien qu'elles ne représentent qu'un petit échantillon du nombre total des programmes gérés par ONU-Femmes, elles permettent de se faire une idée de la qualité des évaluations confiées à l'Entité en 2013. Il convient de noter que d'autres entités des Nations Unies, dont l'Organisation internationale du tourisme (OIT) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui exécutent des programmes bien plus nombreux, effectuent des méta-analyses à partir d'un nombre équivalent d'évaluations.

17. Le Chef de l'évaluation a déclaré que les cadres utilisés pour l'analyse des évaluations étaient au nombre de trois. Le premier était celui du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, qui comprenait des critères de pertinence, d'efficacité, d'effectivité, d'impact, de viabilité et d'égalité des sexes. Le deuxième était le cadre des priorités opérationnelles de l'Entité (conformément au plan stratégique) : coordination et partenariat, culture de résultats et efficacité organisationnelle. Le troisième concernait les principes et approches de l'Entité : développement des capacités, appropriation nationale, promotion de l'ouverture, plaidoyer et échanges de connaissances.

18. Décrivant les principales conclusions et recommandations et les domaines qui devaient être renforcés, l'intervenant a souligné que les interventions évaluées avaient été menées à bien en 2011 et 2012, une période de transition et de consolidation pour ONU-Femmes. Dans ce contexte, la principale conclusion de la méta-analyse était que l'Entité avait obtenu des résultats importants tout en parvenant à développer sa propre structure. Comme l'avait fait remarquer la Directrice exécutive d'ONU-Femmes dans sa déclaration liminaire, les programmes de l'Entité relevaient des priorités internationales et nationales et avaient atteint leurs objectifs en dépit des contraintes budgétaires et de la complexité des environnements dans lesquels ils avaient été exécutés.

19. En conclusion, il ressortait de la méta-analyse qu'ONU-Femmes avait obtenu de bons résultats en ce qui concerne les priorités, principes et approches du plan stratégique.

20. À la suite de l'exposé du Chef de l'évaluation, le Sous-Secrétaire général/Directeur exécutif adjoint chargé des politiques et des programmes a présenté les mesures prises par l'administration d'ONU-Femmes pour donner suite aux conclusions de la méta-analyse. Il a indiqué que des progrès importants avaient

été accomplis s'agissant de faire d'ONU-Femmes une organisation plus présente sur le terrain, plus efficace, davantage axée sur les résultats et dotée de bureaux de pays aux effectifs complets, et qui disposait maintenant de représentants recrutés sur le plan international, de délégations de pouvoirs, de comités interinstitutions pour l'évaluation des programmes aux échelons régional et national, de groupes consultatifs de la société civile et de notes stratégiques et plans de travaux annuels tenant compte des priorités et cycles de planification nationaux (par le biais du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement).

21. Le mandat unique d'ONU-Femmes et le renforcement de sa présence à l'échelle des pays et des régions lui donnent les moyens de coordonner les activités que les équipes de pays des Nations Unies consacrent à la promotion de l'égalité des sexes. Lorsque l'Entité n'est pas présente ou que d'autres organismes assurent efficacement la coordination, ONU-Femmes joue un rôle d'appui.

22. Pour l'intervenant, si des sources de financement plus stables et prévisibles étaient nécessaires d'urgence pour répondre au fort consensus qui se faisait jour au niveau mondial en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, la direction d'ONU-Femmes était convaincue que les évaluations et les analyses des programmes les plus récents de l'Entité refléteraient nombre des changements institutionnels intervenus et leurs effets sur les résultats des programmes.

23. En réponse aux déclarations liminaires et aux observations relatives à l'évaluation, plusieurs délégations ont réitéré leur attachement à l'Entité et, après avoir rendu hommage à l'ancien Directeur exécutif adjoint chargé des politiques et des programmes pour la contribution qu'il avait apportée à ONU-Femmes durant son mandat, lui ont souhaité plein succès dans ses projets futurs.

24. Elles ont félicité le Bureau de l'évaluation pour son évaluation riche d'enseignements et exhaustive et ont exprimé l'espoir qu'ONU-Femmes continuerait à se servir de ce type d'évaluations pour tirer des enseignements de l'expérience, diffuser l'information parmi les membres du personnel et affiner ses systèmes et ses modes de gestion. Un orateur a félicité l'Entité d'avoir incorporé la méta-analyse à son programme global d'évaluation, faisant valoir que c'était là un moyen utile d'examiner les conclusions des évaluations décentralisées et de recenser les problèmes communs.

25. Certaines délégations ont appelé l'attention sur les domaines qui nécessitaient des améliorations telles que le renforcement des systèmes de gestion des connaissances. Une délégation a déclaré que, pour assurer le succès des programmes futurs, il était indispensable d'investir suffisamment dans le suivi, l'évaluation et les autres systèmes de gestion des connaissances. Il fallait donc remédier aux carences systémiques identifiées dans les pratiques de suivi et d'évaluation de l'Entité. En outre, on a fait remarquer qu'ONU-Femmes devait utiliser en permanence des cadres de résultats mesurables fondés sur des objectifs et des buts réalistes.

26. Un orateur a notamment appelé l'attention sur le fait qu'il avait déjà été donné suite à nombre des recommandations des deux dernières années, par exemple en ce qui concerne les rapports axés sur les résultats et les délégations de pouvoirs intégrales, à 50 bureaux extérieurs.

27. Un orateur a souligné que la méta-analyse avait confirmé la nécessité de renforcer les capacités des ressources humaines à tous les niveaux et parmi un large

éventail de parties prenantes pour la programmation des activités visant l'égalité des sexes dans les différents domaines thématiques.

28. Des délégations ont souligné qu'il importait d'œuvrer de concert pour réaliser l'égalité des sexes et qu'il fallait associer l'ensemble des institutions, fonds et programmes des Nations Unies à cet effort, tout en réaffirmant que la coordination à l'échelle du système des Nations Unies, mandat unique d'ONU-Femmes, était cruciale. Elles ont toutefois noté que la méta-analyse montrait implicitement que la modalité d'exécution conjointe n'était pas totalement comprise et que les coûts avaient parfois été trop élevés par rapport aux résultats. Elles estimaient que « les conseils d'administration des fonds et des programmes devaient donc faire davantage d'efforts d'intégration ». En outre, elles ont convenu que les hommes devaient être plus étroitement associés à la promotion de l'égalité des sexes, compte tenu notamment de leur rôle en tant que parents, conjoints et éducateurs.

29. Une délégation a qualifié le rapport d'évaluation dont était saisi le Conseil de document exemplaire dont tous les organismes du système des Nations Unies devaient s'inspirer. Elle s'est jointe à celles qui avaient souligné qu'il importait de diffuser les conclusions des évaluations et de concevoir des mécanismes efficaces de transfert et de systématisation des enseignements tirés et des pratiques optimales suivies, car cela aurait des effets bénéfiques sur l'efficacité d'ONU-Femmes et la réalisation de ses objectifs.

30. Évoquant les conclusions de la méta-analyse, des délégations ont insisté sur l'importance du mandat d'ONU-Femmes et souligné qu'il fallait inclure et promouvoir l'égalité des sexes dans les programmes mondiaux et nationaux. On a estimé à cet égard qu'une coopération étroite avec la société civile était indispensable si l'on voulait qu'elle prenne en main l'action en faveur de l'égalité des sexes.

31. On a souligné que, sans ressources financières suffisantes, ONU-Femmes ne serait pas en mesure de s'acquitter du très important mandat qui était le sien. Pour certains orateurs, ONU-Femmes avait absolument besoin de ressources de base à tous les niveaux pour pouvoir travailler plus efficacement et rationnellement et obtenir de bons résultats sur le terrain.

32. Certaines délégations ont évoqué les visites que la Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive avait effectuées dans leur pays et sa participation à des manifestations nationales majeures en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles. S'agissant de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, plusieurs orateurs ont parlé des initiatives lancées à l'échelle nationale, évoquant les succès remportés et les difficultés rencontrées, tandis que d'autres ont décrit les préparatifs de la célébration du vingtième anniversaire du Programme d'action de Beijing. Une délégation a félicité ONU-Femmes pour l'étude compète qu'elle avait effectuée des progrès accomplis et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing à tous les niveaux, conformément au mandat que le Conseil économique et social avait donné à la Commission, et elle attendait avec intérêt les résultats de cette évaluation, qui non seulement enrichiraient les débats de la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme mais serviraient aussi de référence pour la réalisation des droits de la femme dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

33. En réponse aux observations faites par les États Membres, la Directrice exécutive de l'Entité a affirmé qu'elle aussi considérait comme importante la théorie du changement telle qu'elle avait été exposée et qu'elle souscrivait aux observations faites sur la nécessité de mettre l'accent sur l'impact à long terme des programmes sur le terrain. Un écart subsistait toutefois entre la théorie et la pratique dans le domaine de l'exécution, un problème auquel ONU-Femmes était également résolue à s'attaquer.

34. Évoquant les récentes visites qu'elle avait effectuées dans certains pays, notamment sa visite au Japon, l'intervenante a remercié la délégation japonaise d'avoir appelé l'attention dans son intervention sur le colloque international intitulé « World Assembly for Women: WAW! Tokyo 2014: towards a society where women shine », notamment axé sur « Les femmes et l'économie », et un événement faisant partie des nombreuses campagnes mondiales devant célébrer en 2015 le vingtième anniversaire du Programme d'action de Beijing. La Directrice exécutive de l'Entité s'est déclarée particulièrement impressionnée par le fait que le Premier Ministre japonais avait pris la tête de la réflexion engagée à l'occasion de cette manifestation et y avait activement participé. Elle a estimé que, si les dirigeants de la planète suivaient l'exemple du Premier Ministre japonais, des progrès importants pourraient être accomplis dans de nombreuses régions du monde. Dans le même ordre d'idées, elle a engagé les écoles de gestion à revoir leurs cours de macroéconomie de façon à mieux tenir compte du rôle économique joué par les femmes.

35. La Directrice exécutive de l'Entité a aussi évoqué sa récente visite en Australie. Elle a insisté sur la contribution du Ministère de la défense à la promotion de l'égalité des sexes, sur le rôle actif du Comité national pour ONU-Femmes et sur les échanges qu'elle avait eus avec le secteur privé. Elle a de même évoqué sa visite à Samoa, à l'occasion de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, durant laquelle il avait été démontré que les femmes avaient un grand rôle à jouer dans les efforts visant à atténuer les effets des changements climatiques et à s'adapter à ces changements. Il était aussi important de noter que, dans la région du Pacifique, les changements climatiques avaient eu pour effet d'exposer davantage les femmes à la violence, un problème qui méritait qu'on lui accorde plus d'attention.

## **IV. Réunions d'information**

### **A. Examen et évaluation de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des activités organisées dans le cadre du vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes**

36. La Sous-Secrétaire générale, Directrice exécutive adjointe chargée du Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques, a fait le point sur les activités et travaux entrepris récemment par ONU-Femmes pour préparer le vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Elle a mis l'accent sur les quatre objectifs de la célébration, à savoir :

a) Revitaliser la volonté et l'engagement politiques des États Membres et prendre des mesures concrètes pour accélérer l'application du Programme d'action;

b) Renforcer la mobilisation sociale et la sensibilisation et relancer dans tous les secteurs de la société le débat public sur l'égalité des sexes, les droits des femmes et l'autonomisation des femmes;

c) Enrichir la base de données factuelles afin de mieux faire connaître et comprendre les causes structurelles de la discrimination fondée sur le sexe et de l'inégalité, ainsi que les moyens efficaces de créer des sociétés plus justes;

d) Accroître, afin qu'ils soient suffisants, les ressources et les investissements consacrés à l'égalité des sexes ainsi qu'aux droits et à l'autonomisation des femmes.

37. La Directrice exécutive adjointe a résumé les principales activités de l'Entité, notamment l'organisation d'examens et évaluations nationaux, régionaux et mondiaux, de manifestations de haut niveau, de manifestations thématiques mondiales et d'une campagne de communication et de mobilisation sociale ciblant à la fois le public traditionnel et de nouveaux publics, notamment les jeunes, afin de générer une mobilisation massive et de retrouver l'esprit de la Conférence de Beijing. Elle a prié instamment les États Membres de commencer à réfléchir à des initiatives en prévision de la célébration officielle du vingtième anniversaire, par exemple un amendement constitutionnel, une réforme juridique ou une nouvelle loi, une mesure spéciale ou encore un programme de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes de portée nationale, régionale ou mondiale.

38. La Directrice exécutive adjointe a fait observer qu'il ne s'agissait pas d'un processus intergouvernemental et qu'aucun texte négocié ne serait produit. Un rapport sur la réunion de haut niveau serait cependant élaboré et publié afin de résumer les débats et engagements pris à cette occasion par les États Membres et autres parties prenantes.

## **B. Activités menées dans le domaine humanitaire**

39. Le Directeur exécutif adjoint chargé des politiques et des programmes a souligné que la stratégie humanitaire d'ONU-Femmes avait été élaborée en consultation avec le Conseil d'administration et les autres parties prenantes et qu'elle définissait le rôle de chef de file et de coordination qui était celui de l'Entité dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le domaine de l'action humanitaire, et qu'elle contribuait par conséquent à la réalisation du plan stratégique d'ONU-femmes (2014-2017). Outre les initiatives prises en partenariat avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, il a mis l'accent sur d'autres projets portant sur les aspects normatifs, techniques et interorganisations, citant notamment des activités menées sur le terrain comme le renforcement des capacités des organisations de femmes afin qu'elles soient à même de participer à la coordination de l'action humanitaire ou la réalisation d'analyses exhaustives de la situation de l'égalité des sexes aux fins de la planification stratégique des interventions humanitaires. Il a souligné que les besoins dans ce domaine étaient sans précédent alors que les ressources étaient limitées, aussi convenait-il de fixer des objectifs réalistes. ONU-Femmes devait compléter et renforcer les activités des autres entités.

40. Les prochaines étapes de la mise en œuvre de la stratégie ont été exposées :

a) Mettre en œuvre l'initiative conjointe d'ONU-Femmes et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires;

b) Mobiliser les ressources et les partenaires afin de mettre la stratégie humanitaire à exécution;

c) Continuer d'œuvrer au sein du système humanitaire pour veiller au respect des politiques et des engagements opérationnels en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes;

d) Appuyer en permanence les organisations de la société civile, les groupes de femmes et les mécanismes de défense des femmes pour soutenir les efforts des pays.

41. Les États Membres ont félicité ONU-Femmes pour le travail accompli et accueilli avec satisfaction sa stratégie humanitaire et le partenariat qu'elle avait conclu avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Nombre d'entre eux ont souligné l'importance des travaux menés par l'Entité dans le domaine humanitaire. Le nombre de crises politiques et humanitaires dans le monde avait nettement augmenté et les femmes, qui étaient souvent chargées de dispenser les soins aux malades, étaient les plus durement touchées, par exemple, par l'épidémie d'Ebola qui sévissait actuellement. Il était de plus en plus largement admis que les femmes avaient un rôle essentiel à jouer dans les interventions d'urgence et dans la reconstruction.

42. Tout en félicitant ONU-Femmes d'avoir établi sa propre stratégie humanitaire, certains orateurs ont souligné que l'Entité pouvait apporter une valeur ajoutée à l'action humanitaire en favorisant une démarche plus soucieuse de l'égalité des sexes dès la planification, en collaborant avec d'autres acteurs dans des domaines tels que la préparation aux situations d'urgence et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que l'évaluation des besoins et le relèvement rapide après une catastrophe. Selon un orateur, l'Entité se devait d'adopter une approche plus volontariste dans ces domaines, outre les activités de sensibilisation, elle devait mener des activités plus tangibles et pratiques, notamment en faveur des femmes touchées par les changements climatiques, afin de mettre plus concrètement l'accent sur le renforcement de la résilience.

43. Certains ont demandé que davantage soit fait pour la région des îles du Pacifique, extrêmement exposée aux catastrophes naturelles, afin de planifier les différents besoins des femmes, des hommes, des garçons et des filles en situation de catastrophe et de les satisfaire grâce à des mécanismes adaptés de suivi et de collecte des données.

44. Certaines délégations ont dit qu'ONU-Femmes devrait poursuivre ses efforts afin de mieux définir ses stratégies et hiérarchiser les domaines d'intervention. Les États Membres se sont félicités du fait qu'ONU-Femmes et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires aient renforcé leur partenariat pour promouvoir la prise en compte de l'égalité des sexes dans la programmation de l'action humanitaire et ils comptaient que l'Entité obtiendrait le statut d'invité permanent auprès du Comité permanent interorganisations dans les plus brefs délais.

### C. Activités opérationnelles au niveau des pays

45. La représentante d'ONU-Femmes en Colombie et le Directeur exécutif adjoint chargé des politiques et des programmes ont présenté une analyse du contexte colombien et mis en lumière les principaux résultats du programme national de promotion de l'égalité des sexes ainsi que les difficultés et les lacunes auxquelles il faisait face.

46. La Colombie, un pays à revenu intermédiaire, connaît actuellement un taux de croissance économique annuel de 4,1 % et est l'un des pays d'Amérique latine où la croissance est la plus rapide. Les femmes représentent 51,6 % de la population du pays, qui compte 48 millions d'habitants, dont 70 % vivent en zone urbaine. Au cours de la dernière décennie, le taux de pauvreté a été ramené de 49,7 % à 32,7 % de la population et le taux d'extrême pauvreté est passé de 17,7 % à 10,4 %.

47. Sur le plan normatif, la Colombie a commencé à se doter d'une législation et de politiques sociales progressistes en 1991 mais il existe des difficultés à cet égard, essentiellement au stade de l'application, car de nombreuses lois n'ont été adoptées ou ne sont entrées en vigueur que très récemment. Des lacunes subsistent dans des domaines tels que la présence des femmes aux postes de direction, la participation des femmes à la vie politique et leur représentation dans les instances de prise de décisions, l'accès à l'emploi dans le secteur formel, l'élimination de la violence à l'égard des femmes et le renforcement de la paix et la sécurité. Le Gouvernement colombien ayant demandé à ONU-Femmes de renforcer sa présence, l'Entité a conclu avec le pays un accord bilatéral qui est en ce moment examiné par le Parlement et elle a établi en Colombie l'un de ses 10 bureaux pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

48. Le représentant d'ONU-Femmes en Colombie a donné des détails supplémentaires sur les travaux de l'Entité relatifs à l'application de son plan stratégique dans le pays. ONU-Femmes avait trois objectifs :

a) Promouvoir les droits des femmes et leur ouvrir l'accès aux instances de décision et aux processus de paix et de reconstruction;

b) Favoriser l'émancipation politique et économique des femmes et mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles en leur garantissant l'accès à la justice;

c) Diriger et coordonner les activités des entités des Nations Unies en Colombie afin de promouvoir plus efficacement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

49. Les principaux résultats présentés concernaient le pouvoir et la participation des femmes. On a souligné que l'égalité des sexes jouait un rôle clef dans l'action en faveur du développement et de la paix qui formait l'axe stratégique du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et elle faisait partie des priorités du Gouvernement. Dans ce contexte, le rôle essentiel d'ONU-Femmes consistait à coordonner les activités de l'équipe de pays des Nations Unies en matière d'égalité des sexes. Elle était en outre un partenaire neutre et crédible pour le Gouvernement, s'agissant par exemple d'appuyer les efforts de celui-ci et de renforcer les capacités de la société civile en vue de l'application des lois. Enfin, elle relayait les connaissances sur l'égalité des sexes, notamment en favorisant la création de

savoirs, en suivant la situation des femmes et en encourageant l'apprentissage, considéré comme une base du progrès.

50. La Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies a remercié ONU-Femmes d'avoir choisi de présenter au Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire, le programme de l'Entité en Colombie comme exemple des activités menées par celle-ci sur le terrain. Elle a donné plus d'information sur les activités de l'Organisation des Nations Unies en Colombie, en relation avec les trois piliers du nouveau plan national du Gouvernement, à savoir la paix, l'équité et l'éducation.

51. D'autres orateurs ont félicité ONU-Femmes et le Gouvernement colombien de leur collaboration, soulignant qu'il fallait inclure les femmes dans les processus de paix car elles avaient un rôle essentiel à jouer s'agissant d'assurer une paix durable, et ils ont dit espérer que l'Entité continuerait de collaborer avec d'autres pays pour présenter les enseignements tirés de l'expérience.

## V. Dialogues structurés sur le financement

52. En introduction au débat sur le financement, la Directrice exécutive adjointe chargée du Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques a donné un aperçu de la situation budgétaire et des ressources financières de l'Entité. Elle a souligné que les ressources de l'Entité étaient bien inférieures à ce qui avait été envisagé lorsque ONU-femmes avait été créée, rappelant qu'un montant minimum de 500 millions de dollars avait été fixé par le Secrétaire général. Elle a rappelé que les objectifs convenus en matière de ressources devaient être atteints pour permettre à l'Entité de s'acquitter de son mandat universel, de mener des activités de sensibilisation axées sur la politique dans les pays de programme et de leur apporter un appui technique, de participer pleinement aux mécanismes de coordination, en particulier dans les situations complexes, d'être adaptée à l'objectif visé et de mettre en application le programme de développement pour l'après-2015.

53. Sachant que l'Entité devait attirer des ressources pluriannuelles plus prévisibles à consacrer au démarrage des projets et disposer de ressources de base plus importantes qui lui donneraient la masse critique minimale requise pour s'acquitter des aspects essentiels de son mandat, la Directrice exécutive adjointe a décrit les besoins immédiats d'ONU-Femmes et souligné ses priorités de financement, notamment les suivantes :

- a) Maintenir l'élan nécessaire pour continuer à atteindre les objectifs de financement annuels à l'approche du vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing;
- b) Continuer à diversifier et à étendre son éventail de donateurs;
- c) Obtenir des contributions plus importantes de la part des pays les plus riches;
- d) Obtenir plus de contributions des nouveaux donateurs;
- e) Demander des contributions plus souples aux ressources autres que les ressources de base, en lien avec des domaines précis du plan stratégique;

f) Renforcer la mobilisation des ressources en fin d'année en 2014 et les années suivantes.

54. La Directrice exécutive adjointe a exprimé l'espoir que les principaux contributeurs au budget d'ONU-Femmes le resteraient et prié les autres États Membres d'aider l'Entité à atteindre ses objectifs financiers.

55. Les États Membres se sont réjouis de l'occasion qui leur était donnée de débattre du financement. Un orateur a souligné qu'en dépit de ses efforts constants de mobilisation des ressources, l'Entité rencontrait toujours d'importantes difficultés financières. Certains ont souligné que les ressources de base devaient demeurer le fondement de l'organisation et qu'il fallait accroître le nombre de donateurs ainsi que le montant des contributions. Une délégation a demandé que davantage de donateurs accroissent considérablement leurs contributions à ONU-Femmes, citant la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée avait reconnu qu'il fallait améliorer la prévisibilité et la flexibilité des ressources et leur alignement sur les plans stratégiques.

56. La transparence était essentielle pour aider les bailleurs de fonds à prendre des décisions de financement en connaissance de cause. À cet égard, on pouvait considérer les dialogues structurés sur le financement comme un pas dans la bonne direction. Le Conseil d'administration devrait être en mesure de mieux contrôler le financement, en temps réel, de préférence à partir d'un site Web qui, selon une délégation, constituerait pour lui un outil utile. La délégation concernée s'est dite prête à étudier la possibilité d'aider ONU-Femmes à créer un tel site.

57. Une délégation a estimé que les dialogues structurés sur le financement permettraient à ONU-Femmes de conseiller les États Membres sur la meilleure façon pour eux de contribuer à ses travaux et d'obtenir des ressources plus nombreuses et de meilleure qualité. ONU-Femmes a été priée de fournir à l'avance la documentation nécessaire en préparation de ces dialogues sur le financement et, plus généralement, de toutes les sessions du Conseil d'administration, afin que les délégations soient mieux à même de fournir des conseils et de faire des commentaires plus pertinents.

58. Un orateur a demandé que la stratégie de mobilisation des ressources d'ONU-Femmes soit adaptable, car les donateurs n'étaient pas tous dans la même situation (sur le plan du calendrier budgétaire et des arrangements financiers, par exemple). Une autre délégation a proposé d'étudier la possibilité de mettre en place des mesures incitatives pour les donateurs.

59. En réponse aux questions et observations des participants, il a été souligné qu'ONU-Femmes était membre de l'initiative internationale Responsabilisation et transparence et qu'elle était en train de communiquer à celle-ci des données financières sur ses projets et programmes. Toutefois, l'Entité n'était pas encore en mesure de fournir autant de détails que les organismes du système des Nations Unies qui avaient engagé ce processus bien plus tôt qu'elle.

60. ONU-Femmes continuerait à débattre de son financement avec les délégations et à prendre en considération les priorités des États Membres.

## VI. Clôture de la session

61. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a remercié le Président et les membres du Bureau pour leur travail de préparation de la deuxième session ordinaire et s'est félicitée de la fonction de supervision et d'orientation exercée par le Conseil d'administration. Elle a pris note des domaines cités comme prioritaires par les délégations, ce qui permettrait à l'Entité d'élaborer et d'appliquer un nouveau programme de développement transformateur.

62. Elle a réaffirmé qu'ONU-Femmes entendait, au moyen d'une campagne de sensibilisation dynamique et progressiste, assurer une large publicité au vingtième anniversaire du Programme d'action de Beijing.

63. En ce qui concerne les travaux d'ONU-Femmes dans le domaine humanitaire, elle a également remercié le Conseil d'administration d'avoir fortement contribué à permettre à l'Entité de siéger au Comité permanent interorganisations en ce qui concerne ses activités humanitaires. Elle a souligné qu'il s'agissait d'un domaine particulièrement important, compte tenu de la gravité sans précédent des situations d'urgence dans le monde entier. Elle s'est déclarée profondément préoccupée par l'épidémie d'Ebola, qui touchait particulièrement la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone.

64. La décision du Conseil d'administration de convoquer chaque année un dialogue structuré sur le financement (voir UNW/2014/6, décision 2014/6) indiquait selon elle que la mobilisation des ressources se faisait plus dynamique et plus systématique et demeurerait une priorité pour ONU-Femmes. L'Entité évaluerait aussi son expérience en matière de ressources autres que les ressources de base et présenterait le résultat de ses analyses. En outre, elle mettrait l'accent sur les grands programmes susceptibles d'attirer ce type de ressources. La Directrice exécutive a dit qu'elle espérait une augmentation des contributions pluriannuelles, ce qui faciliterait la planification des programmes à long terme, et elle a conclu comme suit : « Le moment est venu pour vous de doter l'Entité de ressources correspondant à l'ambition que vous avez pour elle ».

## Annexe

## Ordre du jour et plan de travail provisoires de la première session ordinaire de 2015

### Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation.
2. Évaluation.
3. Questions financières, budgétaires et administratives.
4. Questions d'audit.
5. Autres questions.

<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Sujet</i>
Lundi 9 février	10 heures- 11 heures		Ouverture de la session <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive</li> </ul>
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté de la première session ordinaire de 2015</li> <li>• Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2014 (UNW/2014/7)</li> </ul>
	11 heures- 12 heures	2	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes</li> </ul>
	12 heures- 13 heures		Réunion d'information sur la transformation des relations entre les sexes : activités d'ONU-Femmes auprès des hommes et des garçons et campagne « HeforShe »
	13 h 30- 14 h 30		Réunion informelle d'information sur l'action concrète d'ONU-Femmes au niveau des pays
	15 heures- 16 h 30	3	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion d'information sur le financement du plan stratégique 2014-2017</li> </ul>
16 h 30- 17 h 30	4	Questions d'audit <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposé sur le rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies (A/69/5/Add.12)</li> </ul>	

---

<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Sujet</i>
	17 h 30- 18 heures	5	Autres questions
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"><li>• Approbation de l'ordre du jour provisoire de la session annuelle de 2015</li><li>• Adoption du plan de travail annuel provisoire pour 2015</li></ul> Clôture de la session <ul style="list-style-type: none"><li>• Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive</li></ul>

---